

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY

Date de convocation : 25/05/2022

Date d'affichage : 09/06/2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 16

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 02 juin à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Christian HUBERT, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Michel BUOT, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Magali DOUCHIN, Monsieur Philippe FEUFEU, Madame Vanessa TALLON, Monsieur Sébastien DUPARD, Monsieur Soumaine ABDRAMAN DARBAYE et Madame Céline SURVILLE.

Excusés : Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint (pouvoir à Madame Maryvonne LEFRANÇOIS), Madame Nathalie FAGNEN, Monsieur David FLEURY, Madame Sophie GUITET et Madame Alicia DESSEULLES.

Absents : Madame Lydie OSMOND, Monsieur Gildas BAUDRY, et Monsieur Mathieu VIARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien DUPARD.

OBJET : ADAPTATION DE LA TARIFICATION DE LOCATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS

Les tarifs de location de la salle multi-activités ont été fixés par délibération le 10/01/2022.

Face aux diverses demandes de location depuis la mise en service de la salle multi-activités, il est apparu nécessaire de simplifier la grille tarifaire.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer à nouveau en tenant compte non plus des espaces utilisables de façon détaillée, mais plutôt des types de manifestation (spectacles, concerts, repas, en week-end ou en journée), de l'identité du demandeur (particulier, association ou entreprise, etc.), etc.

Sur proposition de la commission communication, Monsieur le Maire suggère d'appliquer les tarifs suivants :

durée de location	n° option	type de demande	tarifs	
			commune	hors commune
<i>week-end</i> du vendredi 17h00 au lundi 09h00	1	particuliers	400.00 €	550.00 €
	2	associations (repas, thé dansant, concours, lotos, etc.)	450.00 €	600.00 €
	3	spectacle, concert (avec ou sans gradins)	500.00 €	650.00 €
<i>semaine</i> 24 heures	4	réunions, assemblées générales, thé dansant		450.00 €
	5	vin d'honneur (hors salle)	200.00 €	200.00 €
dépôt de garantie à verser à l'état des lieux			1 000.00 €	
arrhes à verser à la réservation			30%	
forfait entretien de la salle si état non satisfaisant à l'état des lieux de sortie			200.00 €	

Le réservataire sera dans l'obligation de :

- Verser des arrhes à la demande de réservation correspondant à 30 % du montant de la location qui resteront acquis même en cas d'annulation de la manifestation (par le réservataire) ;
- Verser un dépôt de garantie de 1000 € lors de l'état des lieux entrant ;
- Délivrer une attestation d'assurance valide au moment de la réservation et de la remise des clés ;
- Régler le forfait « entretien de la salle » si l'état était jugé non satisfaisant à l'état des lieux de sortie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs présentés, et ce, à compter du 03 juin 2022.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Canisy, les jours, mois et an susdits,

Le Maire

Jean-Marie LEBÉHOT